



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
14 juin 2019  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-treizième session  
Point 40 de l'ordre du jour  
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité  
Soixante-quatorzième année

## La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [68/11](#) de l'Assemblée générale et de la résolution [2460 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. On y trouvera un point sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme depuis la date de publication de mon précédent rapport, le 28 février 2019 ([A/73/777-S/2019/193](#)).

#### II. Faits marquants

3. L'évolution du processus de paix et du processus électoral a continué de dominer le contexte politique. Les organismes de gestion des élections ont finalement établi, après des mois d'atermoiements, les résultats des élections législatives d'octobre 2018, et un nouveau parlement a été inauguré pour la première fois depuis 2011. De nouveaux commissaires ont été nommés à la Commission électorale indépendante et à la Commission du contentieux électoral, et les deux organes ont entamé les préparatifs de l'élection présidentielle de 2019, dont la date a été reportée au 28 septembre. Le Gouvernement a tenu une vaste réunion consultative visant à forger un consensus national sur la paix, et un dialogue intra-afghan qui était prévu, auquel devaient participer des représentants du Gouvernement et des Taliban, a été reporté en raison de différends concernant les participants. Le Gouvernement a accéléré ses efforts de lutte contre la corruption et a pris des mesures pour réformer le secteur de la justice. Les conditions de sécurité sont demeurées instables, le Gouvernement et les Taliban ayant annoncé de nouvelles offensives. Le nombre total de victimes civiles a sensiblement diminué, principalement en raison d'une baisse des



attentats-suicides, tandis que le nombre de victimes civiles d'opérations aériennes et d'opérations de recherche ainsi que d'engins explosifs improvisés non destinés à des attentats-suicides a continué d'augmenter. La situation humanitaire est restée préoccupante, avec la poursuite des déplacements provoqués autant par le conflit que par les catastrophes naturelles, ainsi que d'importants flux de rapatriés en provenance de la République islamique d'Iran.

## A. Évolution de la situation politique

4. Le paysage politique est resté mouvant, l'évolution s'étant accélérée tant dans le processus de paix que dans le processus électoral. Après la révocation de tous les anciens commissaires électoraux en février, le Président de l'Afghanistan, Ashraf Ghani, a nommé, le 3 mars, sept nouveaux commissaires à la Commission électorale indépendante et cinq à la Commission du contentieux électoral, ainsi que de nouveaux chefs de secrétariat pour les deux commissions, après consultation des candidats à la présidence, des partis politiques et des organisations de la société civile. Le 5 mars, la Commission électorale indépendante a élu Hawa Alam Nuristani, et la Commission des plaintes électorales a élu Zuhra Bayan Shinwari, à la présidence ; c'était ainsi la première fois qu'une femme était élue à la tête de ces deux organes électoraux. Le 24 avril, M. Ghani a signé un décret portant nomination de deux commissaires internationaux sans droit de vote dans chaque commission, comme prévu par les amendements de février de la loi électorale. Le 6 mai, le Bureau du Procureur général a annoncé qu'il avait saisi la Cour suprême d'une requête concernant les poursuites pénales engagées contre les anciens commissaires électoraux et d'autres agents électoraux.

5. Dans l'intervalle, les organismes de gestion des élections ont poursuivi les préparatifs techniques de l'élection présidentielle. Le 23 avril, la Commission du contentieux électoral a annoncé qu'elle avait achevé la procédure de contrôle de l'élection présidentielle, aucune plainte n'ayant été reçue contre les 18 candidats figurant sur la liste préliminaire. La Commission électorale indépendante a publié, le 25 avril, la liste finale des candidats.

6. La controverse sur l'utilisation de la technologie électorale s'est poursuivie pendant la majeure partie de la période considérée, ce qui a retardé encore les préparatifs des élections. Conformément à la loi électorale modifiée, la Commission électorale indépendante a consacré beaucoup de temps à étudier l'utilisation de la technologie. À l'appui de ces efforts, le Groupe d'appui aux élections de la Mission d'assistance des Nations Unies à l'Afghanistan (MANUA) financé par les donateurs a facilité la visite d'un expert technicien de haut niveau chargé de conseiller sur les possibilités de faire une meilleure utilisation de la technologie et de tenir les élections en temps opportun. L'évaluation, communiquée à la Commission le 24 avril, a révélé qu'il faudrait de 18 à 24 mois pour mettre en œuvre correctement l'inscription biométrique des électeurs et a présenté trois options, pour examen. Le 25 avril, la Commission a décidé de procéder à l'enregistrement biométrique complet de tous les électeurs. Après de nouvelles consultations avec les partis politiques, les candidats à l'élection présidentielle et la société civile, et compte tenu du calendrier serré, la Commission a opté, le 13 mai, pour un exercice d'enregistrement des électeurs sur papier, incluant une vérification biométrique des électeurs et une transmission électronique des résultats, pour les élections de 2019. Le 18 mai, le Commissaire Aurangzeb, a annoncé que le lancement du processus d'inscription des électeurs, prévu sur 15 jours dans 458 centres d'inscription, avait été reporté du 16 mai au 8 juin.

7. La reconstitution des organismes de gestion des élections, les nouvelles dispositions de la loi électorale modifiée et les retards pris dans l'établissement des résultats définitifs des élections législatives ont entraîné un nouveau report de l'élection présidentielle. Le 20 mars, la Commission électorale indépendante a annoncé que les élections à la présidence et aux conseils provinciaux et les élections législatives reportées dans la province de Ghazni ne se tiendraient plus le 20 juillet, mais le 28 septembre. Les élections aux conseils de district, qui devaient initialement se tenir en parallèle aux élections législatives d'octobre 2018 avant d'être reportées, n'ont pas été évoquées. Cette annonce a suscité des réactions mitigées de la part des candidats à la présidence et des membres de l'opposition politique, dont certains ont à nouveau appelé à la mise en place d'une administration intérimaire. Si certaines organisations de la société civile se sont félicitées du temps supplémentaire accordé aux préparatifs électoraux, des candidats à la présidence et des partis politiques ont critiqué l'absence de consultation au sujet de la nouvelle date. Par la suite, le 29 mai, la Commission a décidé de tenir uniquement l'élection présidentielle le 28 septembre et de reporter à une date ultérieure les élections aux conseils provinciaux et aux sièges parlementaires de la province de Ghazni.

8. Le 18 avril, un groupe de 11 candidats à la présidence, dont l'ancien Conseiller pour la sécurité nationale, Hanif Atmar, et l'ancien Directeur de la Direction nationale de la sécurité, Rahmatullah Nabil, ont annoncé la formation du Conseil des candidats à la présidence et leur intention d'étudier des arrangements gouvernementaux provisoires le 22 mai, qui correspondait, selon eux, à la date d'expiration du mandat constitutionnel du Président. En réponse à une demande de décision de la part de la présidence de la République, le Conseil supérieur de la Cour suprême a rendu, le 21 avril, un arrêt selon lequel la prorogation du mandat du Président et des Vice-Présidents jusqu'à l'élection d'un nouveau Président était conforme à la Constitution, citant le précédent de 2009 et invoquant des impératifs de stabilité et d'unité nationale. La décision a été critiquée par le Conseil des candidats à la présidence et d'autres personnalités de l'opposition, notamment l'ancien Gouverneur de Balkh, Atta Mohammed Noor, qui a qualifié le jugement d'illégal et de politiquement motivé. Lors d'une conférence de presse tenue le 20 mai et dans des déclarations de ses membres, le Conseil a mis en garde contre le risque de désobéissance civile si ses propositions n'étaient pas examinées. Au 23 mai, aucune manifestation n'avait été signalée.

9. Au cours de la période considérée, M. Ghani a nommé une série de hauts responsables de la sécurité, dont deux vice-ministres de la défense, des chefs de police provinciaux dans 17 provinces et trois nouveaux adjoints au Conseil supérieur de la sécurité nationale. Si le Président a déclaré que ces nominations visaient à faire avancer son programme de réformes, des personnalités de l'opposition se sont inquiétées de ce qu'ils considéraient comme une politisation du secteur de la sécurité intervenant avant les élections présidentielles.

10. Parallèlement, la Commission électorale indépendante et la Commission du contentieux électoral ont continué de mener à bien les élections législatives d'octobre 2018, à la suite d'un dépouillement controversé dans de nombreuses provinces. Après avoir consulté les parties prenantes, la Commission du contentieux électoral a invalidé, le 25 avril, tous les recomptages de la province de Kaboul et a entamé une révision des résultats initiaux. Les résultats définitifs ont été publiés le 14 mai, avec quatre modifications apportées à la liste préliminaire. Par cette annonce, les résultats définitifs certifiés des élections à la Wolesi Jirga ont été publiés pour les 35 circonscriptions électorales participantes, plus de six mois après les élections. Plusieurs candidats malheureux et leurs partisans ont contesté les résultats, certains demandant la création d'un tribunal spécial pour faire la lumière sur la situation. Le 26 avril a été inauguré le nouveau Parlement, représentant toutes les circonscriptions

sauf les provinces de Kaboul et de Ghazni. Les représentants de la province de Kaboul ont prêté serment le 15 mai.

11. Dans ce contexte, les acteurs nationaux et internationaux ont poursuivi leurs efforts en vue d'un règlement de paix négocié. Le 7 avril, le Gouvernement a annoncé la formation d'un conseil suprême pour la paix et la réconciliation, composé de 37 personnes et chargé de créer une équipe consultative politiquement inclusive pour les négociations avec les Taliban, ainsi que la mise en place d'une équipe de négociation de 22 personnes. Les deux entités comprenaient des politiciens de l'opposition et des femmes. Le 29 avril, le Gouvernement a convoqué une *loya jirga* consultative pour la paix à Kaboul. Réunissant plus de 3 000 délégués de tout le pays, y compris des représentants d'office tels que parlementaires et membres de conseils provinciaux, la *jirga* a travaillé, cinq jours durant, à définir les critères de dialogue avec les Taliban. Le chef de l'exécutif, M. Abdullah, ainsi que les principales figures de l'opposition, y compris les candidats à la présidence, ont boycotté l'événement, estimant qu'il servait à soutenir la campagne de réélection du président Ghani. L'événement s'est déroulé sans incidents, dans le cadre d'un strict dispositif de sécurité. La *jirga* a publié un communiqué appelant, notamment, à un cessez-le-feu, à des pourparlers sans conditions préalables, à l'ouverture d'un bureau des Taliban en Afghanistan, à un retrait responsable des forces internationales, à la formation d'une équipe de négociation inclusive, à la poursuite du soutien de la communauté internationale et à la préservation des droits de la personne, en particulier des droits des femmes. Dans son discours de clôture, M. Ghani a répété qu'il était prêt à appeler à un cessez-le-feu si les Taliban faisaient de même, et il a proposé, à titre de mesure de confiance, de libérer 175 prisonniers taliban. Après avoir appelé au boycott de l'événement le 28 avril, les Taliban ont rejeté le résultat de la *jirga* et l'appel à un cessez-le-feu, dans une déclaration datée du 3 mai.

12. Les Afghanes ont fait des progrès dans leurs efforts pour obtenir une participation significative au processus de paix. Après une consultation de six mois avec 15 000 Afghanes dans 34 provinces, le Bureau de la première dame a organisé le 28 février, avec l'appui du Haut Conseil pour la paix, du Ministère des affaires féminines, du Réseau des femmes afghanes et d'autres organisations de la société civile, une conférence nationale des Afghanes pour la paix. À cette conférence, des Afghanes ont présenté une déclaration en 15 points au président Ghani, qui s'est engagé à ce que ses dispositions soient examinées à la *loya jirga* consultative et lors des pourparlers de paix. Les femmes, qui représentaient quelque 30 % de la composition de la *loya jirga* consultative, ont présidé 13 de ses 50 comités ; sur les cinq vice-présidents de l'assemblée, deux étaient des femmes.

13. À la mi-avril, les parties prenantes nationales et internationales ont tenté d'organiser à Doha un dialogue intra-afghan entre des politiciens et des acteurs de la société civile basés en Afghanistan, des responsables gouvernementaux participant à titre privé et les Taliban. Toutefois, les préparatifs de la réunion se sont heurtés à des différends au sujet de la liste des participants. Le 18 avril, le Centre d'études des conflits et d'études humanitaires de l'Institut d'études universitaires de Doha (Doha Institute for Graduate Studies) a annoncé le report des pourparlers. Dans des déclarations publiques qu'ils ont faites par la suite, le Gouvernement afghan et les Taliban ont justifié leur décision en invoquant leur désaccord sur les conditions qu'ils avaient posées à la tenue de ces pourparlers. Pour autant, le 28 mai, une délégation de 24 personnalités politiques afghanes, dont l'ancien Président Karzaï, ainsi que 14 représentants des Taliban, ont assisté, à Moscou, à une réunion marquant le centenaire des relations diplomatiques entre l'Afghanistan et la Fédération de Russie. La délégation des Taliban était dirigée par le mollah Abdul Ghani Baradar, qui avait été nommé chef de la Commission politique des Taliban et chef adjoint du mouvement, en janvier 2019. Après s'être à nouveau réunies le 29 mai, les deux

parties ont publié une déclaration commune faisant état des progrès accomplis sur certains points, tout en reconnaissant la nécessité de poursuivre les discussions.

14. Le Représentant spécial des États-Unis pour la réconciliation en Afghanistan, Zalmay Khalilzad, a tenu des pourparlers avec les Taliban à Doha, du 25 février au 12 mars, puis du 1er au 9 mai. Les pourparlers ont continué d'être axés sur le retrait des troupes internationales et sur des garanties tendant à éviter que l'Afghanistan ne devienne une base pour le terrorisme transnational. Des consultations trilatérales ont réuni l'Envoyé spécial chinois Deng Xijun, le Représentant du Président russe Zamir Kaboulov et M. Khalilzad, les 21 et 22 mars à Washington, et le 25 avril à Moscou. Au terme de cette dernière réunion, une déclaration commune a été publiée, dans laquelle les deux parties se sont prononcées en faveur d'un processus de paix inclusif, dirigé et contrôlé par les Afghans. Le 26 mars, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Federica Mogherini, s'est rendue à Kaboul, où elle a réaffirmé que l'Union européenne était prête à soutenir le processus de paix en Afghanistan. Les efforts de paix ont été examinés lors d'une réunion tenue, le 23 avril à Londres, entre M. Khalilzad et des représentants de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, de la Norvège, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne.

15. Dans le cadre de son mandat de bons offices, la MANUA a continué de collaborer avec la Commission politique des Taliban sur des questions liées au processus de paix, à la protection des civils et à l'accès humanitaire. Mon Représentant spécial a rencontré, le 25 avril, le mollah Baradar et d'autres membres de l'équipe de négociation des Taliban pour examiner les progrès accomplis dans le dialogue intra-afghan ainsi que sur la question de la protection des civils et les questions humanitaires. Au niveau local, la MANUA a continué de collaborer avec les collectivités et les autorités infranationales pour appuyer les efforts locaux de paix et de règlement des conflits et pour mettre en œuvre des initiatives locales de paix par l'intermédiaire de ses bureaux locaux. Dans la province de Nangarhar, la MANUA a facilité une *jirga* de paix entre deux tribus du district de Chertzad, qui a abouti à l'adoption d'une résolution réglementant la distribution de l'eau. Pour la première fois, les femmes ont joué un rôle actif dans la *jirga* proprement dite.

## B. Sécurité

16. Les conditions de sécurité sont restées précaires et le nombre d'incidents élevé. Entre le 8 février et le 9 mai 2019, l'ONU a dénombré 5 249 atteintes à la sécurité, soit une diminution de 7 % par rapport à la même période en 2018. C'est dans le sud du pays qu'elles ont été les plus nombreuses, suivi des régions de l'est et de l'ouest, qui comptent 71 % des cas recensés. Le 12 avril, les Taliban ont annoncé le début de l'offensive qu'ils mènent chaque année au printemps, l'opération Al-Fath, dont l'objectif déclaré est d'en finir avec l'occupation étrangère et d'« instaurer un régime islamique ». Dans les jours qui ont suivi, le nombre d'atteintes à la sécurité signalées a augmenté dans tout le pays.

17. Les tendances sont restées inchangées : les affrontements armés étaient les plus nombreux (3 207) et représentaient 61 % de l'ensemble des épisodes mettant en cause la sécurité, soit une diminution de 10 % par rapport à la même période en 2018, qui pourrait s'expliquer par la rudesse de l'hiver. Les incidents liés à l'utilisation d'engins explosifs improvisés arrivent en deuxième position mais enregistrent une légère baisse de 3 %. Les attentats-suicides ont diminué de 72 % grâce aux efforts d'interception et au renforcement des mesures de sécurité entrepris par les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, en particulier à Kaboul et Jalalabad.

Les forces aériennes afghanes et internationales ont poursuivi les frappes à un rythme soutenu. On en a dénombré 305, soit 12 % de plus qu'à la même période en 2018.

18. Le 2 avril, le Gouvernement a approuvé l'opération « Khalid » du Ministère de la défense nationale. Les opérations des agents de la sécurité se sont concentrées dans les provinces du sud, de l'est (Nangarhar), de l'ouest (Farah), du nord-est (Khondoz et Baghlan), du sud-est (Ghazni) et du nord (Balkh). Il est demeuré difficile d'améliorer les conditions de sécurité le long des grands axes de communication. Les efforts militaires afghans et internationaux ont continué de reposer sur les frappes aériennes, dont 56 % ont été menées dans les provinces du Helmand et de Ghazni.

19. À la suite du lancement de l'opération Al-Fath, les zones de conflit les plus actives du pays ont été les provinces du Helmand, de Farah et de Ghazni. Les Taliban ont temporairement réussi à s'emparer d'au moins trois centres d'administration différents : Arghanj Khwa, dans la province du Badakhchan ; Ab-e Kamari, dans la province du Badghis, et Shamulzayi, dans la province du Zabol. L'offensive qu'ils ont menée dans le district de Bala Murghab (province du Badghis) a donné lieu à quatre semaines d'affrontements, au cours desquelles 62 éléments des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont trouvé la mort et 56 ont été faits prisonniers. Malgré l'absence de menaces de taille visant les chefs-lieux des provinces, une opération militaire conjointe des forces afghanes et des forces internationales a été menée, le 21 mars, aux abords de la ville de Kondozi, donnant lieu à des heurts violents, au cours desquels deux soldats des forces internationales et 10 soldats afghans ont trouvé la mort.

20. Le nombre d'attentats spectaculaires a diminué de manière notable. On a recensé huit attentats-suicides, contre 26 au cours de la même période en 2018. À Kaboul, on en a comptabilisé deux, contre 10 à la même période en 2018, soit une attaque complexe dirigée, le 20 avril, contre le Ministère de l'informatique et des communications et revendiquée par l'État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan (EIIL-province du Khorassan), et une attaque complexe, lancée le 8 mai contre l'organisation non gouvernementale internationale Counterpart International et revendiquée par les Taliban. Si le nombre d'attentats a baissé, ceux-ci visent désormais davantage les forces de sécurité afghanes que les civils. Le 1<sup>er</sup> mars, dans le district de Washer (province du Helmand), un kamikaze taliban a fait exploser un engin improvisé dans le camp de Chorabak, en prélude à l'assaut de 27 assaillants qui ont forcé le dispositif de défense du camp. Les affrontements armés qui ont suivi ont duré 37 heures, avant que les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ne parviennent à sécuriser la base. Par la suite, les Taliban ont publié une déclaration, dans laquelle ils ont affirmé que la base était le point de départ de descentes de nuit visant la population civile. Le 12 avril, dans le district de Cherzad, dans la province du Nangarhar, ils ont lancé une attaque complexe d'envergure contre le centre d'administration du district.

21. L'EIIL-province du Khorassan a résisté, malgré le rythme soutenu des opérations menées par les forces militaires afghanes et internationales contre ses bastions dans les provinces du Nangarhar et du Kounar. Bien qu'ayant essuyé des pertes de territoire importantes à la fin de 2018, il mène, depuis janvier 2019, une série d'offensives contre des zones contrôlées par les Taliban dans les deux provinces susmentionnées et aurait remporté des victoires dans la province du Kounar. Au cours de la période considérée, 113 attaques lui ont été attribuées, contre 145 au cours de la même période en 2018. En outre, il a revendiqué deux attentats-suicides, contre neuf à la même période en 2018 : celui du 6 mars, qui visait une entreprise de construction près de l'aéroport de Jalalabad, et celui du 20 avril, évoqué plus haut, commis à Kaboul.

22. Durant la période considérée, on a recensé 11 épisodes visant des membres du personnel des Nations Unies, dont quatre actes d'intimidation et quatre cas d'atteinte à caractère criminel, mais pas d'affrontement armé.

### C. Coopération régionale

23. La coopération régionale à l'appui des efforts afghans en faveur de la paix et du développement s'est intensifiée. Le 21 février, le Président Ghani s'est rendu au Turkménistan, où il a évoqué, avec le Président Gurbanguly Berdimuhamedov, les relations bilatérales, les projets régionaux en matière de connectivité et le rôle de la région dans le processus de paix. Les 17 et 18 mars, il s'est rendu aux Émirats arabes unis pour y discuter du commerce et de l'investissement, du développement et de l'aide humanitaire, et des initiatives en faveur de la paix. Le Ministre des affaires étrangères afghan, Salahuddin Rabbani, s'est quant à lui rendu en Indonésie, le 15 mars, pour parler de la mise en œuvre des accords conclus entre les deux pays et des efforts de paix. Les responsables indonésiens ont réaffirmé qu'ils étaient disposés à faciliter des pourparlers directs entre le Gouvernement afghan et les Taliban. Le 30 avril, la Ministre indonésienne des affaires étrangères, Retno Marsudi, a rencontré les Taliban à Doha pour les encourager, une fois de plus, à participer à ce type de pourparlers.

24. En dépit de quelques tensions, l'Afghanistan et le Pakistan ont continué de procéder à des échanges de vues sur des questions bilatérales et sur les efforts de paix déployés par l'Afghanistan. Le 25 mars, les médias pakistanais ont relayé des propos du Premier Ministre du Pakistan, Imran Khan, qui aurait déclaré que le Gouvernement afghan était un « obstacle » au processus de paix et que la mise en place d'une administration intérimaire permettrait de faire progresser les efforts de paix ; en réaction à ces propos, le Gouvernement afghan a rappelé son ambassadeur au Pakistan. Le 25 avril, dans une déclaration sur l'Afghanistan, le Premier Ministre a condamné les offensives violentes, affirmé que le Pakistan n'avait ménagé aucun effort sur le plan de la diplomatie et de la sécurité pour qu'aboutisse le processus de paix afghan et promis que, dorénavant, son pays ne prendrait part à aucun conflit interne en Afghanistan. Le 5 mai, lors d'un entretien téléphonique, le Président Ghani a accepté l'invitation du Premier Ministre à effectuer une visite au Pakistan.

25. L'Afghanistan a continué d'approfondir sa coopération avec l'Ouzbékistan, dont les efforts en faveur de la paix se sont intensifiés au cours de la période considérée. Le 6 mars, le Conseiller pour la sécurité nationale afghan, Hamdullah Mohib, s'est rendu à Tachkent, où le Ministre ouzbek des affaires étrangères, Abdulaziz Kamilov, l'a brièvement informé de ses récents échanges avec les Taliban et d'autres interlocuteurs pertinents. Le 31 mars, à Kaboul, le Président Ghani s'est entretenu avec M. Kamilov, qui l'a informé que l'Ouzbékistan se tenait prêt à faciliter des négociations de paix. Les relations entre les deux pays ont été consolidées à la faveur de visites, effectuées par les autorités afghanes et ouzbèkes dans les provinces frontalières de Balkh (Afghanistan) et de Sourkhan-Daria (Ouzbékistan), dans le but d'encourager le commerce et les investissements transfrontières.

26. Cette coopération s'est également poursuivie dans le cadre d'instances multilatérales. La première réunion au niveau des ambassadeurs du Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie » de 2019 s'est tenue le 27 février à Kaboul. Faisant le bilan des mesures de confiance prises dans le cadre de ce processus, les participants ont examiné les activités en cours et remercié l'Ouzbékistan de sa proposition d'accueillir la huitième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan en novembre 2019. Pour la première fois depuis la création du Groupe de contact sur l'Afghanistan de l'Organisation de Shangaï pour la

coopération, l'Afghanistan en a coprésidé la réunion, tenue à Bichkek le 19 avril. Les participants ont abordé la question de la coopération avec l'Afghanistan et des progrès accomplis dans le processus de paix, et ont examiné le projet de feuille de route du Groupe de contact pour les activités à venir.

### III. Droits de la personne

27. Le 24 avril, la MANUA a publié un rapport sur la protection des civils en période de conflit armé pour le premier trimestre de 2019<sup>1</sup>. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2019, elle a recensé 1 773 victimes civiles (581 morts et 1 192 blessés), soit une diminution de 23 % par rapport à la même période en 2018, qui s'explique principalement par le fait que le nombre de civils tués ou blessés dans des attentats-suicides et des attaques complexes a chuté de 76 %. La MANUA a attribué 54 % des pertes civiles à des éléments hostiles au Gouvernement (39 % aux Taliban, 12 % à l'EIIL-province du Khorassan et 3 % à des groupes indéterminés), 34 % à des forces progouvernementales (17 % aux Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, 13 % aux forces militaires internationales, 2 % à des milices progouvernementales et 2 % à des forces progouvernementales diverses) et 12 % à des tirs croisés, dont l'origine n'a pu être confirmée, survenus durant des affrontements au sol entre des éléments hostiles au Gouvernement et les forces progouvernementales, et à d'autres causes. Si la majorité des pertes civiles étaient imputables aux éléments hostiles au Gouvernement, ces derniers ont fait moins de victimes civiles que les forces progouvernementales au cours du premier trimestre de 2019.

28. Les affrontements au sol ont fait 616 victimes civiles (134 morts et 482 blessés), soit 35 % du nombre total de victimes civiles. Les engins explosifs improvisés, destinés à des attentats-suicides ou non, ont fait 500 victimes civiles (76 morts et 424 blessés), soit 28 % du nombre total de victimes civiles. Le nombre de civils tués ou blessés par des engins explosifs improvisés non destinés à des attentats-suicides a augmenté de 21 %. La Mission a établi que les opérations aériennes avaient fait 228 victimes parmi les civils (145 morts et 83 blessés) et les opérations de fouille 102 (72 morts et 30 blessés), soit respectivement 13 % et 6 % du nombre total de victimes civiles. Parmi les victimes, elle a recensé 582 enfants (150 morts et 432 blessés). Le 8 mai, 8 civils ont été tués et 27 blessés dans une attaque complexe contre les locaux de l'organisation non gouvernementale Counterpart International à Kaboul, que les Taliban ont revendiquée.

29. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars, l'équipe spéciale de surveillance et d'information sur les violations graves commises contre des enfants dans les conflits armés a confirmé 18 violations visant des écoles et des membres du personnel scolaire (14 et 4 respectivement), contre 69 au cours de la même période en 2018, lorsque les Taliban avaient pris pour cibles les écoles qui devaient servir de bureau de vote pour les élections législatives d'octobre 2018. Elle a imputé 12 épisodes aux éléments hostiles au Gouvernement (11 aux Taliban et 1 à l'EIIL-province du Khorassan), 5 aux forces progouvernementales (2 à l'Armée nationale afghane, 1 aux forces militaires internationales, 1 à l'Armée nationale afghane et aux forces militaires internationales, 1 à l'Armée nationale afghane, à la Police nationale afghane et à une milice progouvernementale), et 1 à l'Armée nationale afghane et aux Taliban.

30. L'équipe spéciale a confirmé deux cas d'enlèvements d'enfants, soit quatre garçons enlevés – trois par les Taliban et un par la Police nationale afghane – contre cinq concernant 11 garçons au cours de la période précédente. Elle a également

---

<sup>1</sup> Voir <https://unama.unmissions.org/protection-of-civilians-reports>.

confirmé le recrutement et l'utilisation d'enfants, dans deux cas, concernant quatre garçons – trois par les Taliban et un par la Police nationale afghane. En outre, elle a confirmé deux cas de violence sexuelle commise contre des garçons par des membres des forces progouvernementales (tous deux par des membres de la Police nationale afghane concernant deux garçons). Le 5 mai, le Gouvernement afghan a annoncé l'entrée en vigueur de la loi sur la protection des droits de l'enfant, adoptée par décret présidentiel, le 5 mars.

31. La MANUA a recensé 26 attaques visant des établissements de soin et des membres du personnel de santé (16 et 10 respectivement), contre 12 au cours de la période précédente. L'équipe spéciale a attribué 18 de ces cas aux éléments hostiles au Gouvernement (17 aux Taliban et 1 à un groupe armé indéterminé), dont 6 qui ont entraîné la fermeture de 88 établissements médicaux et où 3 membres du personnel médical ont été enlevés par les Taliban, et 7 incidents aux forces progouvernementales (2 à l'Armée nationale afghane, 1 à la police locale afghane, 1 à la Direction nationale de la sécurité, 1 aux forces militaires internationales et 2 à des forces progouvernementales indéterminées). Un épisode a été imputé conjointement aux forces progouvernementales et à des groupes d'opposition armés.

32. Le 12 avril, la Chambre préliminaire II de la Cour pénale internationale a unanimement rejeté la demande, présentée le 20 novembre 2017 par le Procureur, d'ouvrir une enquête sur les allégations de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre commis en Afghanistan. Les juges ont estimé qu'à ce stade, une enquête sur la situation en Afghanistan ne serait pas dans l'intérêt de la justice.

33. Le 17 avril, la MANUA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont publié un rapport public conjoint sur le traitement des personnes détenues pour des faits liés au conflit et l'élimination de la torture, qui couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018<sup>2</sup>. Sur les 618 personnes détenues en lien avec le conflit avec lesquelles la Mission s'est entretenue, près de 32 % ont donné un témoignage crédible et dit avoir été victimes de torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants alors qu'elles étaient détenues par les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes. Bien qu'ayant enregistré une diminution du nombre de cas de torture depuis 2016, la MANUA reste préoccupée par le recours à la torture et par les mauvais traitements infligés aux personnes détenues pour des faits liés au conflit, en particulier dans les lieux de détention de la Direction nationale de la sécurité et de la Police nationale afghane. Dans son rapport, elle fait état de violations des principales garanties procédurales, comme l'accès à un avocat, et de problèmes concernant leur application, et note l'impunité dans laquelle les auteurs desdites violations continuent d'agir.

34. Le Gouvernement a pris de nouvelles mesures pour promouvoir et protéger les droits des femmes. Le 4 mars, la commission sur l'égalité femmes-hommes du Gouvernement a signé un mémorandum d'accord avec les ministères concernés, qui porte sur la mise en œuvre d'une politique sur les droits des femmes en matière de succession et de propriété, et a approuvé sur le principe deux politiques : une relative à la protection des femmes dans les conflits et les situations d'urgence et une autre portant sur l'amélioration de la participation des femmes aux élections. Le 7 avril, le Ministère de la justice a présenté un projet de loi sur la famille à la commission législative du Gouvernement. Le 17 avril, le groupe de travail sur la prévention de la violence et la sensibilisation du public à ce phénomène, dont font partie le Gouvernement, l'ONU et des organisations de la société civile, a appuyé la

<sup>2</sup> Voir [www.ohchr.org/Documents/Countries/AF/PreventingTortureReportApril2019.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/AF/PreventingTortureReportApril2019.pdf).

proposition du Ministère des affaires féminines d'ouvrir des centres de protection des femmes.

35. Entre le 4 et le 14 mars, la MANUA a organisé huit événements, à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Il s'agissait, notamment, de tables rondes et de débats d'experts, qui visaient à sensibiliser à la question des droits des femmes et des filles, comme l'accès à l'éducation et au sport, et à l'élimination des actes constitutifs de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment les mariages précoces et forcés, les agressions sexuelles et la coutume du *ba'ad*, qui veut que les filles servent de monnaie d'échange en cas de différend entre familles. Le 14 mars, l'ONU a célébré la Journée internationale des femmes à Kaboul en organisant un événement public commun à tous les organes de l'Organisation, qui a mis en avant des Afghanes jouant un rôle moteur dans plusieurs domaines d'activité.

36. En mars et en avril, dans le cadre de son enquête nationale sur le rôle des femmes dans l'instauration de la paix et de la sécurité en Afghanistan, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a organisé des audiences publiques dans 33 provinces. La MANUA a assisté à certaines de ces audiences dans les provinces de Kaboul, du Bamiyan, du Hérat, du Helmand et du Kandahar, y recommandant de promouvoir les droits de la personne et les droits des femmes dans le cadre des efforts en faveur de la paix et de la sécurité. Des participants ont déclaré que les droits de la personne étaient des valeurs sur lesquelles on ne pouvait transiger, que les femmes devaient être représentées à toutes les étapes du processus de paix et que la paix ne devait pas être obtenue au détriment du besoin de justice des victimes du conflit.

37. Les journalistes et les professionnels des médias ont continué d'être la cible de violences liées au conflit. Au cours de la période considérée, la MANUA a recensé trois cas où un journaliste a été tué, un autre blessé et une journaliste a été visée par des menaces d'éléments hostiles au Gouvernement. Cinq journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, dont une femme, ont été battus, arrêtés ou menacés – quatre d'entre eux l'ont été par des membres des forces et des responsables progouvernementaux. La MANUA a par ailleurs organisé neuf événements (auxquels ont participé 399 personnes, dont 94 femmes) sur le rôle des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, la justice informelle et les droits de l'homme, le processus de paix et le rôle des femmes dans le processus de paix, et les principes de transversalisation des droits de l'homme.

#### **IV. Coordination de l'aide au développement**

38. Le Gouvernement et les principaux partenaires de développement se sont comme précédemment employés à mettre en œuvre les engagements pris à la Conférence ministérielle de Genève sur l'Afghanistan, tenue en novembre 2018. Les consultations sur les conditions socioéconomiques de la paix, prévues au paragraphe 15 du Communiqué conjoint de Genève, se sont poursuivies à Kaboul et, le 13 avril, lors d'une manifestation organisée en marge de la réunion annuelle de printemps de la Banque mondiale à Washington. Les participants, dont le Ministre afghan des finances, ont exprimé leur appui à cette initiative et demandé que des consultations de plus vaste portée aient lieu pour contribuer à une planification cohérente et réaliste du développement, qui soit conforme aux priorités gouvernementales en la matière.

39. Le Gouvernement a pris de nouvelles mesures en faveur de la mise en œuvre de sa politique de gouvernance infranationale intitulée : « Gouvernance axée sur les

citoyens : un plan d'action en faveur de la réforme infranationale<sup>3</sup> ». Le 19 février, le Président Ghani a signé un décret sur la gouvernance des districts, qui vise à améliorer la délégation de pouvoirs et à ouvrir la voie à une allocation plus équitable des ressources aux administrations des districts. Le 5 mars, il a approuvé, par décret législatif, une loi sur les conseils locaux. Cette loi clarifie les attributions respectives des conseils provinciaux et des conseils de district et de village et vise à faciliter la supervision des conseils locaux et à promouvoir la participation du public à la conception et à la mise en œuvre des programmes de développement des administrations locales.

40. Le Gouvernement a continué à progresser dans les réformes de l'administration publique. Le 4 février, le Conseil des ministres a approuvé une version révisée des directives visant à augmenter le nombre de femmes dans la fonction publique, qui fixe de nouveaux objectifs pour 2019. Le 2 avril, la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a publié son rapport annuel pour 2018, dans lequel elle fait état de réalisations importantes, dont la réduction du délai de recrutement des fonctionnaires, passé de 180 jours environ en 2017 à 45 jours en 2018, et la mise en service, le 17 février 2019, du système informatique de gestion des ressources humaines. Ce système sert à consigner, dans une base de données électronique centralisée, des informations, notamment biométriques, portant sur environ 424 000 fonctionnaires, afin d'améliorer la planification des ressources humaines et de réduire le nombre d'employés fantômes.

41. L'application de la loi sur l'accès à l'information s'est également poursuivie. Le 28 avril, avec le Conseil des ministres, le Haut Conseil national de l'état de droit et de la lutte contre la corruption, l'Autorité nationale de passation des marchés et le Comité de travail de la société civile, la Commission de l'accès à l'information a commencé à donner suite aux engagements pris en novembre 2018, lors de la Conférence ministérielle de Genève. Elle a fourni des conseils techniques aux entités gouvernementales aux fins de la création de banques d'information et a établi des dispositions réglementaires sur l'accès à l'information et le traitement des plaintes du public.

42. Le 20 mai, la MANUA a publié son troisième rapport annuel sur la lutte contre la corruption, intitulé « Afghanistan's Fight against Corruption : Groundwork for Peace and Prosperity » (La lutte de l'Afghanistan contre la corruption : les fondements de la paix et de la prospérité). Les auteurs du rapport ont décrit la mise en œuvre progressive de mesures de réforme, notamment législatives, telles que l'établissement d'un Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption et l'adoption d'une loi sur la protection des lanceurs d'alerte et d'une version révisée de la loi sur l'accès à l'information. Ils ont souligné la nécessité d'améliorer encore la structure institutionnelle des organes de lutte contre la corruption et ont recommandé des mesures visant à garantir l'indépendance de la commission qu'il est proposé de créer. Des progrès ont été notés en ce qui concerne l'enregistrement du patrimoine des agents publics et la poursuite des mesures de réforme de la fonction publique, de l'appareil judiciaire et du Bureau du Procureur général. Les auteurs du rapport se sont félicités que le Centre soit en mesure d'appliquer efficacement les dispositions du Code pénal de 2017 sur les infractions relatives à la corruption, qui sont mieux définies, tout en soulignant que les capacités d'exécution des mandats d'arrêt demeuraient limitées en Afghanistan, si bien que plus de 20 % des personnes inculpées par le Centre ont été jugées par contumace, les peines prononcées n'ayant pas été purgées. Les efforts déployés par le Procureur général pour donner suite aux

---

<sup>3</sup> Voir [https://unama.unmissions.org/sites/default/files/afghanistan\\_fight\\_against\\_corruption\\_groundwork\\_for\\_peace\\_and\\_prosperity-20\\_may\\_2019-english.pdf](https://unama.unmissions.org/sites/default/files/afghanistan_fight_against_corruption_groundwork_for_peace_and_prosperity-20_may_2019-english.pdf).

allégations de corruption portant sur les opérations électorales de 2018 sont également décrits dans le rapport.

43. Au deuxième trimestre de 2019, le nombre de décisions rendues par le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption a considérablement augmenté, après avoir diminué au deuxième semestre de 2018. Au 20 mai 2019, la Cour de première instance du Centre avait rendu des jugements dans 57 affaires concernant 223 accusés, sa Cour d'appel avait statué dans 52 affaires concernant 173 accusés et la Cour suprême avait rendu 36 jugements concernant 117 accusés dans des recours formés contre les décisions du Centre. Les activités du Centre ont toutefois continué de se heurter à l'incapacité des forces de l'ordre d'exécuter les mandats d'arrêt et de comparution. Sur les 127 mandats d'arrêt et de comparution en attente d'exécution avant le 28 novembre 2018, seuls 17 mandats d'arrêt et 44 mandats de comparution avaient pu l'être au moment de la rédaction du présent rapport. Sur les 17 mandats d'arrêt exécutés, 11 suspects s'étaient rendus volontairement et six mandats avaient été exécutés par la contrainte. Au total, sur la liste de 127 personnes, une seule avait été jugée et purgeait sa peine. Le 19 mars, le Centre a indiqué que 82 mandats de comparution et 46 mandats d'arrêt supplémentaires avaient été délivrés, ce qui portait à 194 le nombre total de décisions non exécutées. Par ailleurs, un ancien ministre, que le tribunal de première instance du Centre a jugé et condamné par contumace à deux reprises pour des crimes commis alors qu'il était vice-ministre, a été arrêté le 8 avril et incarcéré dans l'attente de l'examen de son appel. Il convient également de noter que pour la première fois, en mai, deux membres de l'Assemblée nationale en exercice et plusieurs anciens vice-ministres ont été jugés et condamnés, bien que par contumace.

44. Les réformes de la justice ont continué de progresser lentement. Pendant la période considérée, le Ministère de la justice n'a pas été en mesure d'achever la réforme du Département des services juridiques (*Huquq*) et du Département des affaires impliquant des responsables du Gouvernement (*Qaza-e-Dawlat*) prévue dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, ni de mener à bien les efforts visant à élaborer une loi codifiant la complémentarité des secteurs formel et informel de la justice. Du 22 avril au 4 mai, la MANUA a fourni au Procureur général une évaluation approfondie du renforcement des capacités de sa Direction de la lutte contre les crimes internationaux afin d'améliorer l'application du Code pénal de 2018. Le 6 mars, la Cour suprême a publié une circulaire dans laquelle elle imposait aux juges d'exposer les fondements de leurs décisions et de les motiver en s'appuyant sur des données factuelles, conformément aux recommandations que la MANUA avait formulées à la suite d'une analyse, menée à l'échelle nationale, de l'application du régime de peines amélioré prévu par le nouveau Code pénal.

## V. Aide humanitaire et réfugiés

45. Le nombre de personnes déplacées est demeuré élevé en raison du conflit, des effets persistants de la sécheresse de 2018 et des catastrophes naturelles, qui viennent aggraver la pauvreté chronique et le manque de services de base et de moyens de subsistance. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 16 mai 2019, 110 000 personnes de plus ont été déplacées par le conflit ; plus de la moitié d'entre elles (58 %) avaient moins de 18 ans. Bien que les déplacements liés au conflit aient pour l'instant diminué de 28 % en 2019 par rapport à la même période en 2018, de nombreuses familles déplacées n'avaient, dans l'immédiat, aucune perspective de retourner dans leur région d'origine.

46. En mars, les affrontements entre les Taliban et l'EIL-province du Khorassan ont déplacé 24 900 personnes du district de Chapa Dara (province du Kounar). Celles

qui sont restées (la moitié de la population locale, d'après des estimations) se seraient vu interdire de quitter la zone, au mépris de leur liberté de circulation ; selon des informations non confirmées, des militants auraient occupé les habitations de ceux qui ont fui. Au moins 9 016 habitants des districts de Khogyani et de Cherzad, dans la province du Nangarhar, ont également été déplacés par des affrontements intra-insurrectionnels. Les chiffres pourraient augmenter, des vérifications étant en cours dans ces zones. Le Gouvernement afghan et les organisations humanitaires ont fourni une aide initiale, notamment sous forme de nourriture, d'argent, d'articles de première nécessité et de services aux personnes déplacées dans les deux localités, mais il est peu probable que ces personnes retournent dans leur lieu d'origine si les conditions de sécurité ne s'améliorent pas.

47. Les personnes déplacées vivant dans des campements temporaires continuent de pâtir de conditions difficiles. Dans la province du Hérat, le nombre de cas de diarrhée aqueuse aiguë a augmenté de 321 % entre le 1<sup>er</sup> février et le 15 avril 2019, par rapport à la même période en 2018, et 98 cas de rougeole ont été signalés parmi les personnes vivant dans des sites de déplacement, ce qui a incité le Gouvernement et les partenaires humanitaires à intensifier les activités de surveillance des maladies et d'intervention ainsi que les campagnes de vaccination.

48. Entre le 21 janvier et le 30 avril 2019, 140 381 sans-papiers et réfugiés rapatriés sont arrivés en Afghanistan, dont 7 372 sans-papiers revenant du Pakistan, 127 510 de la République islamique d'Iran et 3 850 d'États européens et de la Turquie (460 sont revenus volontairement et 3 390 ont été expulsés). Au cours de la même période, 1 154 réfugiés enregistrés sont revenus du Pakistan, 461 de la République islamique d'Iran et 34 d'autres pays. Le nombre de réfugiés enregistrés revenus en Afghanistan en 2019 a pour l'instant diminué de 64 % par rapport à la même période de 2018 (4 214 sont rentrés du Pakistan, 322 de la République islamique d'Iran et 61 d'autres pays). Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2019, 149 894 Afghans sans papiers sont revenus de la République islamique d'Iran, soit une diminution de 34 % par rapport aux 227 890 personnes rentrées pendant la même période en 2018. Le 30 mars 2019, le Gouvernement pakistanais a prolongé jusqu'au 30 avril 2019 la validité des cartes de citoyenneté afghane pour quelque 327 000 ressortissants afghans résidant au Pakistan. L'Afghanistan et le Pakistan sont convenus du retour de 50 000 titulaires de telles cartes en 2019. En février, le Gouvernement pakistanais a recommencé à délivrer des cartes de ce type, après une interruption d'un an. Plus de 150 000 nouvelles cartes ont été délivrées, ce qui porte le total à 470 000.

49. Entre le 15 février et le 31 mars 2019, 46 457 cas de traumatologie ont été traités, soit une augmentation de 23 % par rapport à la même période en 2018. Les besoins de services de traumatologie étaient particulièrement élevés dans les provinces du Nangarhar, du Kandahar et du Helmand, où les affrontements ont fait de nombreuses victimes et où il est difficile d'accéder aux soins de santé. Durant la période considérée, 15 partenaires du module sectoriel Santé ont dispensé des consultations à 54 253 personnes, dont 59 % étaient des femmes et des filles.

50. Les précipitations ont été importantes mais irrégulières au cours de la période considérée. Les effets de la sécheresse se font encore lourdement sentir, la principale saison des semailles ayant été compromise par la sécheresse, faute de semences disponibles. La principale récolte, attendue en mai et juin, ne devrait pas permettre de pallier les graves insuffisances des produits agricoles de base, dont l'ampleur exacte sera évaluée dans les semaines à venir. Au 31 mars, le personnel humanitaire avait apporté une aide vitale à 4,3 millions de personnes, dans le cadre de la lutte contre la sécheresse qui a débuté fin 2018. La majorité des 3,9 millions de personnes qui en ont bénéficié vivaient dans des zones rurales touchées par la sécheresse. Bien que certaines familles quittent leurs habitations de fortune, dans la province du

Badghis, pour retourner dans leurs villages, de nombreuses personnes devraient rester déplacées dans les mois à venir, en raison de conflits dans leurs lieux d'origine ou parce qu'elles n'ont pas pu planter de cultures. L'ONU et les partenaires humanitaires vont bientôt réduire leur aide aux personnes déplacées par la sécheresse près des villes de Hérat et de Qala-e Nao, les secours devant être axés sur les zones d'origine. Les inondations saisonnières causées par les fortes pluies ont touché 265 355 personnes dans 17 provinces, détruisant ou endommageant plus de 35 000 habitations en mars et avril. Les provinces de Farah, du Kandahar et du Badghis ont été les plus touchées. La majorité des personnes sinistrées ont reçu une aide humanitaire d'urgence, bien que certaines difficultés d'accès aient été signalées dans les provinces du Helmand et de Farah. En plus de leurs effets sur le plan humanitaire, les inondations saisonnières annuelles, bien que largement prévisibles, causent d'importants dégâts infrastructurels et de lourdes pertes financières.

51. Six cas de poliomyélite ont été signalés à ce jour en 2019, tous dans le sud du pays, où les campagnes de vaccination contre cette maladie se sont heurtées à des difficultés d'accès et où il est interdit de mener des campagnes de vaccination de porte à porte depuis avril 2018. En avril 2019, ces interdictions ont été étendues à toutes les activités d'éradication de la polio, au risque d'enrayer les progrès réalisés en la matière. Il est à noter que cinq des six cas confirmés ont été signalés dans des zones auxquelles il est difficile d'accéder depuis mai 2018. Une campagne nationale de vaccination a été lancée en avril 2019, ciblant 9,9 millions d'enfants dans 29 provinces ; environ 450 000 enfants demeurent inaccessibles du fait des interdictions susmentionnées, principalement dans les régions du sud, de l'est et du centre du pays.

52. Au cours de la période considérée, l'ONU et ses partenaires ont de nouveau mobilisé des démineuses dans la province de Bamyan, afin d'en faire la première province « exempte de mines terrestres ». De février à avril 2019, ils ont déminé 1,3 kilomètre carré de terrains présentant des risques importants d'explosion, au bénéfice de 14 communautés. Au cours de la période considérée, environ 149 445 personnes ont été sensibilisées aux risques d'explosion, dans le cadre d'activités financées par l'ONU dans l'ensemble du pays, à la suite des préoccupations exprimées par les personnes rentrées du Pakistan et de la République islamique d'Iran.

53. En mars, face aux risques d'explosion liés aux combats intra-insurrectionnels, l'ONU et ses partenaires ont organisé des séances de sensibilisation à l'intention de plus de 2 000 personnes déplacées, dans le cadre des services fournis aux personnes déplacées de Chapa-Dara (province du Kounar). En mars également, la Direction afghane de la coordination de l'action antimines a élaboré des normes nationales relatives au déminage d'engins explosifs improvisés abandonnés, premières normes humanitaires de ce type au niveau international.

54. Les restrictions imposées à l'accès humanitaire ont été maintenues, entravant l'action de l'ONU et de ses partenaires humanitaires à 134 reprises entre le 28 janvier et le 22 avril 2019. Cinq agents humanitaires ont notamment été tués, 15 ont été blessés et 15 enlevés. La tendance aux attaques délibérées visant les établissements et le personnel de santé et à la fermeture forcée des établissements de santé s'est poursuivie : près de 50 % des restrictions d'accès ont touché les établissements, les services ou le personnel de santé.

55. D'après le Plan de réponse humanitaire pour 2018-2021, 6,3 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire en 2019. Le Plan vise à atteindre jusqu'à 4,5 millions de personnes et sa mise en œuvre requiert un budget de 611,8 millions de dollars. Selon le Service de surveillance financière, 126,3 millions de dollars

avaient été reçus au 23 mai 2019 au titre de l'aide humanitaire, soit 20,6 % du montant total nécessaire pour financer les activités à mener en 2019.

## VI. Lutte contre les stupéfiants

56. Avec l'aide de ses partenaires internationaux, le Gouvernement a poursuivi ses opérations de lutte contre les stupéfiants. Du 15 février au 15 mai, les services de détection et de répression ont mené au total 1 130 opérations de lutte contre les stupéfiants, qui ont abouti à la saisie de 1 236 kg d'héroïne, 946 kg de morphine, 4 533 kg d'opium, 73 948 kg de haschisch, 351 kg de méthamphétamine, 27 419 comprimés de méthylènedioxy-3,4 métamphétamine (MDMA), 62 454 kg de précurseur solide, 10 726 litres de précurseur liquide et 127 kg de graines de pavot. Au total, 11 laboratoires de fabrication d'héroïne ont été démantelés. Ces opérations ont abouti à l'arrestation de 1 338 suspects et à la saisie connexe de 170 véhicules, 224 armes et cinq radios. Deux agents de la brigade des stupéfiants afghane ont été tués et 38 blessés dans l'exercice de leurs fonctions.

57. Du 15 au 17 avril, des agents de l'équipe mobile de détection de la brigade des stupéfiants afghane ont formé leurs homologues ouzbeks à l'analyse des risques, aux techniques de recherche et à l'identification des stupéfiants. C'était la première fois que l'équipe dispensait, avec le soutien de l'ONU, une telle formation en dehors de l'Afghanistan. Le Gouvernement afghan a également poursuivi ses efforts pour intégrer l'autonomisation économique des femmes dans les secteurs d'activités visant à remplacer les cultures illicites. Dix petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes ont participé à un salon de l'emploi organisé, le 8 mars à Kaboul, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, au cours duquel plus de 80 entreprises et organisations ont exposé des produits issus du développement alternatif.

## VII. Appui à la Mission

58. Au 15 mai, la Mission affichait un taux de vacance de postes de 8 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 7 %), de 6 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national (taux approuvé : 5 %) et de 4 % pour le personnel recruté sur le plan national (taux approuvé : 3 %). La proportion de femmes demeure très faible : 34 % du personnel recruté sur le plan international ; 40 % des Volontaires des Nations Unies ; 12 % des administrateurs recrutés sur le plan national et 8 % du personnel recruté sur le plan national. Afin d'améliorer la parité entre les sexes parmi le personnel recruté sur le plan national, la Mission a lancé un programme de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national, qui vise à constituer une réserve de candidates qualifiées susceptibles d'être recrutées à l'avenir à des postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 mai, la MANUA a mené 239 missions terrestres et 22 missions aériennes, ainsi que 1 385 missions de sensibilisation inversées, dans le cadre desquelles des représentants de district se sont rendus dans les bureaux locaux de la Mission.

## VIII. Observations

59. Un an après les cessez-le-feu unilatéraux inédits de l'Eïd al-Fitr 2018, les espoirs de voir la violence s'atténuer ne se sont toujours pas réalisés. Je regrette profondément que les combats se poursuivent malgré les négociations en cours entre les États-Unis d'Amérique et les Taliban, et que le dialogue intra-afghan ait été reporté. Ces revers nous rappellent que la progression vers la paix n'est pas linéaire, même si le nombre, déjà inacceptable, de pertes en vies humaines et les chances

perdues d'assurer une prospérité future augmentent au fil des jours. C'est avec un sentiment d'urgence renouvelé que j'appelle à l'engagement de pourparlers directs entre le Gouvernement afghan et les Taliban et que je soutiens l'action actuellement menée en faveur de la tenue d'un dialogue ouvert à toutes les parties prenantes nationales. L'Organisation des Nations Unies est disposée à appuyer les efforts déployés pour parvenir à un règlement pacifique du conflit.

60. Pour qu'elle soit durable, la paix doit être fondée sur un large consensus. Les femmes doivent participer pleinement au processus de paix, et il convient de garantir à tous l'exercice des droits fondamentaux. Les acquis sociaux obtenus ces dernières années doivent être préservés et consolidés. Déjà, des Afghanes et des Afghans réunis dans diverses instances ont exprimé les espoirs qu'ils nourrissent quant aux résultats d'un dialogue intra-afghan : réduction rapide de la violence ; préservation des acquis civils, politiques et socioéconomiques, notamment pour les femmes, les minorités et d'autres groupes vulnérables ; garantie des libertés fondamentales et protection égale devant la loi ; participation à la gestion des affaires publiques aux niveaux national et local. Établir un consensus national est une tâche parfois difficile, qui exige de déployer des efforts soutenus afin d'améliorer la participation et de créer des conditions plus propices à l'acceptation, par la population, d'un règlement éventuel.

61. La violence que continuent de subir les journalistes et autres professionnels des médias en Afghanistan demeure préoccupante et porte atteinte aux droits à la liberté d'expression et à l'information des Afghans, femmes et hommes, lesquels sont le fondement d'une société inclusive. Toutes les parties au conflit doivent respecter les normes nationales et internationales relatives à la protection des journalistes et autres professionnels des médias, ainsi que des défenseurs et des défenseuses des droits de la personne, et prendre des mesures pour promouvoir le champ d'action de la société civile. Je me félicite de l'action que continue de mener le Gouvernement pour faire avancer et défendre les droits des femmes et encourager la participation de celles-ci au processus de paix, ainsi que de l'amorce d'une seconde phase du Plan d'action national en faveur des femmes en Afghanistan.

62. À la Conférence ministérielle de Genève sur l'Afghanistan, tenue en 2018, il a été clairement souligné que l'édification de l'État et le développement promu par des réformes, qui concourent au même objectif, étaient indispensables. Ce sont là des facteurs essentiels pour atteindre des niveaux de croissance susceptibles d'ouvrir des perspectives à la population grandissante du pays et de renforcer un éventuel accord de paix. La collaboration active qu'entretient le Gouvernement avec ses partenaires régionaux et l'engagement dont il fait preuve en faveur de la connectivité régionale, qui est un fondement de la croissance économique, sont très encourageants. J'exhorte tous les voisins de l'Afghanistan à mettre à profit ces possibilités de coopération et à jouer leur partition afin de bâtir un avenir prospère et pacifique.

63. Je me félicite de l'établissement des résultats définitifs des élections législatives de 2018, qui avaient été longtemps retardées, ainsi que de l'entrée en fonctions d'un nouveau parlement, une première depuis 2011. Cependant, l'adoption, à la dernière minute, d'une nouvelle technologie biométrique non encore éprouvée, la lenteur du décompte des suffrages, et les controverses relatives aux résultats ont gravement entamé la crédibilité des organismes de gestion des élections et sapé la confiance du public dans le processus électoral. Étant donné l'importance que revêtent des élections crédibles pour la légitimité du système politique, je compte que les parties prenantes afghanes au processus électoral, notamment le Gouvernement, les responsables et partis politiques, les groupes d'observateurs, ainsi que la Commission électorale indépendante et la Commission du contentieux électoral, tiendront compte des enseignements tirés du scrutin législatif dans le cadre des préparatifs de la prochaine élection présidentielle, prévue le 28 septembre.

64. Organiser des élections crédibles et ouvertes à toutes et à tous sera une tâche ardue. Le calendrier électoral est extrêmement serré et il ne pourra être respecté que si des décisions réalistes sont prises en temps voulu et que les acteurs agissent de manière concertée pour résoudre les nombreuses difficultés techniques et les multiples problèmes de sécurité. En même temps, toutes les parties prenantes doivent œuvrer dans la cohésion pour rétablir la confiance dans le processus électoral. Les citoyennes et citoyens afghans, qui ont mis en danger leurs vies pour voter lors des dernières élections, ont déjà montré qu'ils étaient déterminés à exercer démocratiquement leurs droits politiques. En ce moment décisif, je souligne une fois de plus que l'organisation des élections est une responsabilité commune à toutes les parties prenantes. Les responsables du Gouvernement et de l'opposition, les partis politiques et les candidats sont priés de contribuer à la création de conditions favorables au bon déroulement des préparatifs des élections, des campagnes électorales et du scrutin ; de se garder de toute ingérence politique dans les décisions et les activités des organismes de gestion des élections ; d'œuvrer de manière constructive en faveur de la réforme électorale et de sa mise en œuvre.

65. Le conflit armé continue de causer la mort de nombreux civils afghans. Le fait que des éléments hostiles au Gouvernement continuent de s'en prendre aux civils, notamment à l'aide d'engins explosifs improvisés, conjugué au nombre record de décès de civils liés aux frappes aériennes et aux perquisitions menées par les forces progouvernementales, témoigne de la violence dont est victime le peuple afghan, en particulier les enfants. J'engage toutes les parties au conflit à respecter les obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et à prendre immédiatement des mesures pour prévenir les pertes civiles, notamment durant les opérations d'inscription sur les listes électorales et les élections à venir. Rien ne peut justifier l'attaque que les Taliban ont récemment menée contre Counterpart International, organisation non gouvernementale dont les activités sont axées sur la démocratisation, la participation citoyenne et l'appui à la société civile.

66. Les restrictions limitant l'accès humanitaire, l'augmentation du nombre d'attaques dirigées contre les établissements de santé et les entraves continues aux campagnes de vaccination contre la poliomyélite ont aggravé la vulnérabilité et les souffrances des plus démunis. Toutes les parties au conflit doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière d'accès humanitaire et de protection des établissements de santé et du personnel sanitaire.

67. Je prends note des mesures législatives et des mesures de politique générale prises par le Gouvernement pour régler la question de la torture et des mauvais traitements infligés aux personnes détenues pour des motifs liés au conflit, ainsi que de la réduction générale de la proportion de personnes détenues pour des motifs liés au conflit qui indiquent avoir été victimes de tels actes dans les centres de détention gérés par le Gouvernement. Cependant, les mesures d'application du principe de responsabilité n'étaient pas conformes aux normes internationales pertinentes, car, d'après le dernier rapport de la MANUA et du HCDH sur le traitement des personnes détenues pour des motifs liés au conflit, une personne détenue sur trois fournissait encore des témoignages crédibles selon lesquels elle avait été victime d'actes de torture ou de mauvais traitements. Il convient de redoubler d'efforts en vue de garantir la bonne application des politiques de lutte contre les mauvais traitements et la torture.

68. Il est essentiel de garantir l'intégrité des institutions gouvernementales et de veiller à ce que celles-ci répondent de leurs actes pour assurer leur bon fonctionnement et leur légitimité. Le Gouvernement a pris des mesures importantes pour faire avancer l'exécution de son programme de gouvernance, d'administration publique et de lutte contre la corruption au niveau infranational, notamment en renforçant les mécanismes de répression de la corruption. Il demeure indispensable

que la structure institutionnelle des organes de lutte contre la corruption soit consolidée et que la nouvelle Commission de lutte contre la corruption fonctionne de manière indépendante et dispose de ressources suffisantes, conformément l'article 6 de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Le renforcement de la capacité des services nationaux chargés de l'application des lois d'exécuter les mandats d'arrêt et de comparution doit être érigé en priorité. Ces mesures sont essentielles pour répondre aux nombreuses exigences en matière d'amélioration de la transparence, ainsi que de protection de la loi et d'égalité de traitement devant la loi.

69. Je remercie le personnel des Nations Unies présent en Afghanistan et mon Représentant spécial pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Tadamichi Yamamoto, du dévouement sans faille dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris pour venir en aide au peuple afghan.

---